

# Poignardé à mort lors de la Saint-Roch

■ Un jeune Turc  
a été arrêté  
pour le meurtre  
de Julien Coster

**THUIN** ▽ Un voile noir est tombé lundi dernier sur l'édition 2004 de la marche de la Saint-Roch à Thuin. Et pourtant, le week-end s'était déroulé dans la joie et la bonne humeur, grâce aux festivités qui ont égayé la cité. Certains endroits du centre-ville thudinien avaient même été aménagés en bars afin d'améliorer encore l'ambiance dans le cœur du village, comme

dans la rue 't Serstevens, principale artère commerciale de Thuin.

C'est d'ailleurs là, dans une ancienne vidéothèque transformée pour l'occasion en débit de boissons, que l'impensable s'est produit. Julien Coster, un jeune homme de 23 ans domicilié dans la localité, se trouvait donc dans ce bar de fortune. Vers 2 h 30 du matin, pour une raison indéterminée, ce dernier a été pris à partie par deux ou trois autres personnes, d'origine turque selon les témoins. Une altercation s'en est suivie avant que Julien ne finisse par quitter les lieux. Mais ses adversaires en avaient déci-

dément après lui. Ils l'ont donc suivi dans la rue pour le rattraper, l'un d'eux lui portant immédiatement quatre coups de couteau, dont deux se sont logés dans la région du cœur.

Une fois leur acte commis, les auteurs se sont évanouis dans la nature, laissant Julien Coster agoniser. Avisés des faits, les secours sont intervenus et ont longuement conditionné la victime à même le sol avant de la transporter d'urgence au CHU de Lobbes.

Touché en plein cœur, Julien Coster a été transféré ensuite à l'hôpital de Jolimont où il est malheureusement décédé de ses

blessures lundi après midi. Alors que les policiers ne semblaient détenir que très peu d'informations sur les auteurs de ce crime abject (hormis quelques témoignages), l'enquête de voisinage n'a pas tardé à donner des résultats. Et déjà, en fin de semaine, le Ser de la zone Germinalt interceptait un jeune homme d'origine turque, âgé de 30 ans et domicilié à Marcinelle. Le suspect, qui ne possède pas d'antécédents judiciaires, a bien vite avoué avoir porté les coups de couteau à la victime. Il a donc été placé sous mandat d'arrêt et écroué à la prison de Jamioux.

F.D.